

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

---

## **Direction des mobilités routières**

### **Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relative à l'approbation de la révision des schémas directeurs de signalisation des autoroutes A450 et A7**

NOR : TRET2224397S

*(Texte non paru au journal officiel)*

#### **Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 25 novembre 2021 de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est, relatif à la révision du schéma directeur de signalisation directionnelle d'itinéraire de l'autoroute A450 et de l'autoroute A7.

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 16 mars 2022 ;

Sur proposition du chef du département de la transition écologique et de la doctrine technique en date du 24 Août 2022,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont approuvés, le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A450 et celui de l'autoroute A7 entre les échangeurs M7/A450/A7 et A7/A46/A47 dans le département du Rhône, figurant en annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers centre-est qui est chargé de son exécution.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le : 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le ministre de la transition écologique et de la  
cohésion des territoires  
Pour le ministre et par délégation :  
L'adjoint à la directrice des mobilités routières

**Signé**

Jean-Renaud Gely